



Déclaration liminaire FSU au CHSCT D13 extraordinaire du 6 mars 2020

L'instance d'aujourd'hui est convoquée sur l'ordre du jour « information COVID-19 ». L'intérêt de cette information ne fait aucun doute, et la FSU tient à ce que des réponses précises puissent être apportées aux questions des personnels en matière de protection de leur santé. Force est de constater que l'Education Nationale n'a pas anticipé la gravité de cette épidémie et ses répercussions sur les établissements qui reçoivent au quotidien les plus grandes concentrations de populations en milieu fermé, et que les personnels sont à cet égard très démunis.

Dans l'Education Nationale, la gestion de la crise est rendue encore plus difficile par l'insuffisance de la médecine de prévention et de la médecine scolaire.

L'emballage médiatique autour du COVID-19 ne doit pas avoir pour effet une communication désordonnée en direction des établissements scolaires. C'est pourtant ce qui a pu être déploré par les directrices et directeurs d'école en ce début de semaine : sms envoyés en double, messages redondants, référence à un « flash-info n°1 » jamais reçu, à un questionnaire qui n'est jamais arrivé. Les affichages devraient être adaptés au public scolaire. Comment s'y retrouver sans perte de temps inutile ? Nous appelons à une communication cohérente pour plus d'efficacité.

Nous avons noté le changement dans les consignes données aux établissements scolaires depuis dimanche soir et le passage au stade 2 : la levée des mesures d'isolement pour les élèves et personnels revenant des zones à risques pour ne plus l'appliquer qu'aux « clusters » pouvait laisser craindre que l'épidémie ne se propage de manière plus importante. Cette crainte est confirmée par le cas de la personne diagnostiquée en début de semaine et dont la famille s'est avérée contaminée mercredi, dont deux élèves scolarisés à Marseille et Aix.

Si des mesures d'isolement avaient été appliquées, ces élèves n'auraient pas fréquenté leurs établissements à la rentrée des congés. De plus, la seule fermeture de la classe de CM1 du plus jeune est-elle suffisante quand on sait les contacts que les enfants ont entre eux et avec les personnels au sein d'une école ? Le grand frère, scolarisé au lycée Cézanne, est lui aussi positif au coronavirus. A notre connaissance, aucune mesure particulière n'est prise au lycée Paul Cézanne. Là encore, ces premiers cas de contamination d'élèves de l'académie nous semblent révélateurs de mesures de protection insuffisantes qui exposent la communauté scolaire.

La protection reposant sur l'application des gestes barrières dont le lavage fréquent des mains au savon ne pourra être appliquée car on sait que dans les établissements, l'accès à un point d'eau et à du savon n'est souvent pas possible. Or face à la crise sanitaire, l'incantatoire ne suffit pas.

La FSU demande que les membres de CHSCT soient associés, comme le prévoient les textes, à l'élaboration des mesures de prévention.

Nous avons noté avec satisfaction la mise à jour de la FAQ sur le site ministériel hier soir précisant que les personnels fragiles peuvent à présent bénéficier d'une mesure d'éloignement de leur poste de travail habituel si leur médecin le juge nécessaire, en ayant recours au télétravail ou à défaut, à une autorisation spéciale d'absence. La FSU demande à qui doit s'adresser l'agent pour obtenir cette autorisation.

Pour ce qui est des autres questions qui nécessitent des réponses concrètes, en voici quelques-unes :

- quelles précautions pour la prise en charge des enfants présentant des symptômes et dont les parents ne peuvent pas venir les chercher ?
- quelles mesures sont envisagées pour l'accueil du public dans les EPLE ?
- quelles modalités de distribution des produits d'hygiène ?
- quelles précautions pour les personnels itinérants (remplaçants, CPC, psychologues, IEN...)
- quelles instructions pour les salles de repos ?
- quelles instructions pour les associations, entreprises qui se rendent dans les écoles ?
- quelle garantie d'hygiène dans les piscines et les installations sportives ?
- quelles seraient les conséquences d'un passage au stade 3 ?
- en cas de recours à l'enseignement à distance, comme le stipule le BO du 5 mars, quel autre mode d'apprentissage à distance est envisagé en dehors du numérique ? Entend-on envoyer des documents par la poste pour communiquer avec les élèves qui ne disposent pas d'un accès à internet ? Comment les équipes seront-elles formées aux outils proposés ?

La question de l'organisation de cette continuité pédagogique nous semble nécessiter une certaine préparation du côté des personnels et doit prendre en compte à la fois leurs besoins matériels et leur adaptation à ce dispositif. La charge que représente la gestion de cette crise nécessite un accompagnement des personnels (chefs d'établissements, directrice et directeurs).

Pour la FSU, on est face à une crise sanitaire qui nécessite de privilégier des mesures de protection de la population plutôt que de s'inquiéter des conséquences économiques.

Pour terminer, mentionnons que les pathologies liées à l'amiante, les suicides de personnels, qui emportent chaque année un nombre important de personnels, doivent faire l'objet d'efforts accrus en matière de prévention de la part de notre ministère et que ces questions gardent tout leur caractère prioritaire.